

Conférence Chili/Madrid sur les changements climatiques: Lundi 9 décembre 2019

La Conférence Chili/Madrid sur les changements climatiques a entamé sa deuxième semaine. Les discussions sur l'Article 6 (démarches concertées), la transparence et le financement se sont poursuivies tout au long de la journée. Plusieurs questions ont été abordés dans la matinée et dans l'après-midi, avant les plénières de clôture du SBI et du SBSTA.

CdP 25

Questions relatives au financement: Financement à long terme de l'action climatique: Lors des consultations informelles co-facilitées par Richard Muyungi (Tanzania), les Parties ont commenté la dernière version du projet de texte. Les discussions portaient, entre autres, sur la question de faire ou non référence aux promesses de financements annoncées lors du Sommet pour l'action climatique convoqué par le Secrétaire général des Nations Unies, et les pays en développement ont été contre, au motif qu'il ne s'agissait pas d'un événement multilatéral. Quelques pays ont souhaité une référence aux tendances à la hausse dans les flux de financement climatique, mais des pays en développement ont signalé des incertitudes méthodologiques, notamment quant à la définition de ce qu'est le financement de l'action climatique, et ont souligné qu'il ne convient pas de baser de telles estimations sur des évaluations conduites par des organes externes à la CCNUCC. Des pays développés se sont opposés à une demande faite au CPF de préparer un rapport d'avancement concernant l'objectif de 100 milliards USD, en faisant observer une duplication des travaux du CPF relatifs aux évaluations biennales.

Les désaccords ont persisté sur la question de poursuivre ou non les délibérations sur le financement à long terme au titre de la Convention au-delà de leur date prévue d'expiration, fixée en 2020. Certains ont souligné que la discussion ne concerne pas le « programme de travail » en soi, mais la « question » même du financement à long terme de l'action climatique. Les discussions informelles informelles vont se poursuivre.

Comité permanent du financement (CPF): Lors des consultations informelles de matinée co-facilitées par Rob Moore (Royaume-Uni), les Parties ont brièvement échangé des points de vue préliminaires sur les éléments dégagés par les Co-Présidents pour un projet de texte. Plusieurs pays développés ont contesté le besoin d'inviter les Parties à participer aux travaux du CPF, en notant que les Parties y sont déjà invitées.

Dans l'après-midi, les discussions ont continué sur les éléments des Co-Facilitateurs pour le texte d'un projet de décision de la CdP et de la CMA. Un groupe de pays en développement a fait objection à « accueillir avec satisfaction » le rapport du CPF. Le Groupe et un pays développé n'ont pas été d'accord sur le fait de demander au CPF « de prendre en compte les points de vue exprimés par les Parties à la CdP 25 concernant son fonctionnement et son plan de travail pour 2020 », le pays développé appelant à articuler plus spécifiquement cette orientation ou bien à inclure une référence à une décision de la CdP ou de la CMA.

Les points de vue des pays en développement et développés ont divergé sur les paragraphes: demandant au CPF d'établir une définition commune du financement de l'action climatique; et donnant mandat au CPF pour conduire des travaux, ou invitant à l'expression d'avis, sur le nouvel objectif collectif de financement avant la CdP 26.

Les pays en développement ont souligné l'importance du texte concernant la détermination des besoins des pays en développement en lien à la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris, et un groupe a mis en exergue les besoins liés aux pertes et préjudices. Un autre groupe a plaidé pour une approche plus ouverte concernant l'accueil des réunions du CPF dans des pays en développement.

Les Co-Facilitateurs vont revoir les éléments du projet de texte d'ici mardi 10 décembre, pour qu'ils soient réexaminés en consultations informelles informelles.

CMA 2

Questions relatives au financement: Rapport du FVC et directives à l'intention du Fonds vers pour le climat (FVC): Lors des consultations informelles co-facilitées par Toru Sugio (Japan), les Parties ont abordé un projet de texte de la CMA. Les pays en développement ont souligné le besoin de faire avancer les discussions sur la façon dont le FVC contribue à l'objectif mondial en matière d'adaptation. Plusieurs pays développés ont noté qu'ils envisagent un objectif qualitatif et dynamique, plutôt que quantitatif et limité dans le temps. Certains ont noté que le Conseil du FVC est censé examiner les questions liées à l'adaptation à sa prochaine réunion.

Plusieurs pays développés ont appelé à refléter dans le texte que le FVC finance déjà des activités relatives aux pertes et préjudices, comme les systèmes d'alerte précoce et les infrastructures de protection contre les inondations, et un groupe de pays en développement a estimé que cela n'était pas tout à

fait exact. Les Co-Facilitateurs prépareront une nouvelle version du projet de texte de la CMA. Les Parties sont convenues de travailler informellement pour rationaliser le texte de la CdP. Les consultations se poursuivent.

Questions relatives au CPF: Les discussions ont été reprises en consultations informelles conjointes avec la CdP.

CMP 17

Questions relatives au Fonds pour l'adaptation: Lors des consultations informelles co-facilitées par Fiona Gilbert (Australie), les Parties ont discuté du texte du projet de décision. Elles sont convenues des sept premiers paragraphes du projet, avec la garantie que le Secrétariat se mettra en contact avec le Secrétariat du Fonds pour l'adaptation pour mettre à jour les chiffres des promesses de financement faites au Fonds.

Les positions des Parties sont restées divergentes sur la composition du Conseil du Fonds. Plusieurs pays ont appelé à confirmer que les Parties à l'Accord de Paris sont éligibles et à préparer davantage la transition du Fonds pour sa mise au service de l'Accord de Paris. Les consultations vont se poursuivre.

SBI 51

Notification et examen concernant les Parties visées à l'annexe I: État de la situation concernant la soumission et l'examen des septièmes communications nationales et des troisièmes rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I ; Compilation-synthèse des deuxièmes rapports biennaux ; Rapports sur les données présentées dans les inventaires nationaux de GES: Le Président du SBI Emmanuel Dlamini (eSwatini) a signalé que les consultations n'ont pas eu suffisamment de temps pour conclure ce point. Le SBI a adopté un projet de conclusions (FCCC/SBI/2019/L.25).

La Palestine au nom du G-77/CHINE, et l'Égypte au nom du GROUPE AFRICAÏN, ont dit avoir noté que tous les documents seront repris à la SBI 52. Ils se sont dits préoccupés par le nombre de pays n'ayant pas présenté leurs communications et rapports, et ont souligné que le manque de données désagrégées complique la compréhension de l'action menée dans l'avant-2020, y compris en termes de moyens de mise en œuvre. La CHINE a signalé que cela pourrait créer des difficultés pour la mise en œuvre post-2020.

Notification par les Parties non visées à l'annexe I: Rapport et mandat du Groupe consultatif d'experts (GCE) ; Appui financier et technique: Le SBI a adopté des conclusions concernant le GCE (FCCC/SBI/2019/L.24) et l'appui financier et technique (FCCC/SBI/2019/L.20). L'Égypte, au nom du GROUPE AFRICAÏN, a déploré qu'il n'ait pas été possible de prendre de décisions sur aucun de ces deux sous-points en raison d'un « manque de volonté » de soutenir l'établissement de rapports par les pays en développement.

Calendriers communs: La Règle 16 s'appliquera à ce sous-point. Le Président du SBI Dlamini a indiqué que de nouvelles discussions vont être lancées, plutôt que de continuer sur la base des documents préparés à cette session.

Le BRÉSIL a déploré le manque d'avancées, en soulignant que des calendriers trop longs peuvent venir entraver plusieurs aspects de l'Accord de Paris et porter atteinte aux principes de progressivité et d'ambition.

Portée du prochain examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation: Le SBI a adopté des conclusions (FCCC/SBI/2019/L.9). Signalant des questions restées en suspens sur ce point, le Président Dlamini a indiqué

que la Présidence informera les Parties de la façon de procéder sur cette question. Les ÉTATS-UNIS ont mis en exergue la nécessité d'examiner le texte dans son ensemble. La Chine, au nom du G-77/CHINE, a exhorté les Parties à s'engager dans des discussions constructives.

Action commune de Koronivia pour l'agriculture: Le SBI a adopté des conclusions (FCCC/SB/2019/L.5). Le KENYA a souligné l'importance des moyens de mise en œuvre. L'Égypte, au nom du G-77/CHINE, a encouragé les Parties à présenter leurs points de vue sur l'avenir du processus de Koronivia en amont de la CdP 26.

WIM: Le SBI a adopté des conclusions (FCCC/SB/2019/L.8). Le Président du SBI Dlamini a noté qu'il n'y a pas eu de résultat clair dans ces pourparlers et que la Présidence de la CdP informera les Parties sur la marche à suivre.

Rapport du Comité de l'adaptation: La Règle 16 s'appliquera. L'Égypte, au nom du GROUPE AFRICAÏN, a noté leur déception quant à l'absence d'un accord entre les Parties, et ont indiqué qu'ils attendront avec impatience les prochaines discussions sur l'objectif mondial en matière d'adaptation.

Questions relatives aux PMA: Le SBSTA a adopté des conclusions (FCCC/SBI/2019/L.26).

Plans nationaux d'adaptation (PNA): Le SBSTA a adopté des conclusions (FCCC/SBI/2019/L.21).

Mise au point et transfert de technologies: Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie (CET) et du Centre-Réseau des technologies climatiques (CRTC): Le SBI a adopté des conclusions (FCCC/SB/2019/L.6 and L.7). L'Égypte, au nom du GROUPE AFRICAÏN, a appelé les pays développés à renforcer leur soutien au CRTC.

Harmonisation des processus relatifs à l'examen du CRTC et de l'évaluation périodique du Mécanisme technologique: Le SBI a adopté des conclusions (FCCC/SBI/2019/L.18).

Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies: Le SBI a adopté des conclusions (FCCC/SBI/2019/L.22).

Questions relatives au Fonds pour l'adaptation: Composition du Conseil du Fonds pour l'adaptation: Le SBI a adopté des conclusions (FCCC/SBI/2019/L.19).

Questions relatives au renforcement des capacités pour les pays en développement: Rapport annuel d'avancement technique du Comité de Paris sur le renforcement des capacités (CPRC); Renforcement des capacités au titre de la Convention: Le SBI a adopté des conclusions pour ces points (FCCC/SBI/2019/L.27-30).

Mesures de riposte: Le SBI a adopté des conclusions (FCCC/SBI/2019/L.10). Le Président Dlamini a noté qu'il n'y a pas eu de document approuvé sur cette question, mais a indiqué que les Parties ont montré leur volonté de travailler diligemment dans le cadre de la CdP, de la CMP et de la CMA.

Genre: Le SBI a adopté des conclusions (FCCC/SBI/2019/L.31). Notant l'absence de consensus, le Président Dlamini a expliqué que la Présidence de la CdP informera les Parties de la façon de procéder sur ce point.

Questions administratives, financières et institutionnelles: Rapport d'audit et états financiers de 2018; Exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019 ; Autres questions budgétaires: Le SBI a adopté des conclusions (FCCC/SBI/2019/L.23, Add.1 and Add.2).

Plénière de clôture du SBI: Les Parties ont adopté le projet de compte-rendu de la SBI 51 (FCCC/SBI/2019/L.17). Le Président Dlamini a clos la réunion à 23h04.

SBSTA 51

Rapport du Comité de l'adaptation: La Règle 16 s'appliquera. Le Président du SBSTA Paul Watkinson (France) a exprimé sa déception.

WIM: Le SBSTA a adopté des conclusions (FCCC/SB/2019/L.8). La Palestine, au nom du G-77/CHINE, a souligné qu'il reste beaucoup à faire, notamment sur sa proposition d'un « Réseau de Santiago pour le traitement des pertes et préjudices ». Le Président de la CdP informera sur la marche à suivre.

Mise au point et transfert de technologies: Rapport annuel commun du CET et du CRTG: Le SBSTA a adopté deux documents de conclusions, un pour la CdP (FCCC/SB/2019/L.6) et un pour la CMA (FCCC/SB/2019/L.7).

Action commune de Koronivia pour l'agriculture: Le SBSTA a adopté des conclusions (FCCC/SB/2019/L.5).

Questions relatives à l'état de la science et à l'examen: Portée du prochain examen périodique de l'objectif global à long terme et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation: Le SBSTA a adopté des conclusions (FCCC/SB/2019/L.9). Watkinson a signalé que les Parties n'ont pas pu dégager un accord final sur toutes les sections du texte et que la Présidence informera sur la façon de procéder.

Recherche et observation systématique: Le SBSTA a adopté des conclusions (FCCC/SB/2019/L.15).

Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones: Le SBSTA a adopté des conclusions (FCCC/SB/2019/L.13).

Mesures de riposte: Le Président Watkinson a signalé que les Parties n'ont pas pu dégager un accord final. La Présidence informera sur la façon de procéder pour ces délibérations dans le cadre de la CdP, de la CMP et de la CMA. Le SBSTA a adopté des conclusions (FCCC/SB/2019/L.10).

Questions méthodologiques relevant de la Convention: Révision des Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels des Parties visées à l'annexe I: La Règle 16 s'appliquera.

Interface d'accès aux données relatives aux GES: Le SBSTA a adopté des conclusions (FCCC/SB/2019/L.14).

Paramètres de mesure communs: La Règle 16 s'appliquera. La Palestine, au nom du G-77/CHINE, a exprimé sa déception et espéré un document de conclusions substantielles à la SBSTA 52.

Émissions imputables aux combustibles: La Règle 16 s'appliquera. La Palestine, au nom du G-77/CHINE, a demandé au Secrétariat de faire rapport des travaux effectués et du rôle de la CCNUCC en tant que processus conduit par les Parties.

L'Égypte, au nom du GROUPE AFRICAÏN, a mis en exergue l'importance de cette question et appelé à l'engagement de l'Organisation maritime internationale et de l'Organisation de l'aviation civile internationale concernant le soutien aux pays en développement.

Questions méthodologiques relevant de l'Accord de Paris: Après des consultations informelles en cours de journée, cette question a été abordée à la plénière de clôture.

Pendant la plénière de clôture, à l'aube du mardi 10 décembre, le Président Watkinson a noté que, malgré des efforts considérables, les Parties n'ont pas été en mesure de dégager un consensus sur deux paragraphes du projet de conclusions pour les cinq sous-points à l'ordre du jour (FCCC/SBSTA/2019/L.19), prévoyant: d'inviter l'expression d'avis supplémentaires de la part des Parties, de prendre note des points de vue exprimés par les Parties à cette session, et de prendre note des notes informelles préparées par les Co-Facilitateurs; et de travaux intersessions

dans le cadre de ce point, comprenant des documents techniques, des ateliers et un dialogue d'experts. Il a signalé de « claires instructions » de la Présidence de la CdP visant à clore le SBSTA.

Les ÉTATS-UNIS, l'UE, le Costa Rica au nom de l'AILAC, le Bhoutan au nom des PMA, Belize au nom de l'AOSIS, l'AUSTRALIE, le CANADA, le JAPON et la NORVÈGE ont appelé à garder ouvert le SBSTA et à poursuivre les efforts pour trouver une solution, ou à transmettre la question à la Présidence de la CdP. Cela a suscité l'opposition de la CHINE, de l'Inde au nom des LMDC et de l'Égypte au nom du GROUPE AFRICAÏN, qui ont souligné le besoin d'accorder une importance égale à d'autres points de l'ordre du jour, notamment ceux relatifs aux financements et à l'adaptation.

La CHINE a demandé au Président du SBSTA de clore ce point et de remettre à la Présidence de la CdP tous les points non résolus. Le Président Watkinson a indiqué qu'il fera rapport de tous les résultats sur tous les points à la Présidence.

La CHINE a demandé des éclaircissements quant à la clôture de l'examen de ce point, et quant à l'application de la Règle 16 dans la préparation de l'ordre du jour de la SBSTA 52. Le Président Watkinson du SBSTA a confirmé.

Article 6: Les discussions se sont déroulées en consultations informelles tout au long de la journée. Dans les consultations informelles co-facilitées par Hugh Sealy (Barbade) et Peer Stiansen (Norvège), les Parties ont échangé des commentaires sur la deuxième version du texte. Pour conclure les consultations informelles, les Parties sont convenues de charger les Co-Facilitateurs de produire une troisième version des projets de textes et annexes pour chaque sous-point.

Paragraphe 2 de l'Article 6 (Résultats de l'atténuation transférés au niveau international, ITMOs): Lors des consultations informelles, les Parties ont commenté le texte du projet de décision et les orientations annexées, et ont indiqué les sections où elles souhaitaient la suppression ou la réintroduction de crochets.

Beaucoup ont demandé des éclaircissements sur: les flux net d'ITMO; le réduction du risque d'annulation et ce que signifie le fait d'assurer la « compensation » pour toute annulation matérielle; et les dispositifs autorisant l'utilisation d'ITMO pour d'autres objectifs internationaux d'atténuation. Certains ont appelé à définir le « premier transfert » et les diverses sources s'y rapportant.

Plusieurs Parties ont souligné qu'aucune unité du Protocole de Kyoto ne serait utilisées dans le cadre des CDN. Les points de vue ont divergé sur la part des recettes destinée au Fonds pour l'adaptation, et beaucoup ont plaidé pour une formulation fortement contraignante ainsi que pour une redevance de 5%. D'autres ont suggéré un caractère volontaire, en signalant que d'autres instruments fondés sur les marchés pourraient aussi générer des ressources.

Concernant un texte indiquant que l'atténuation globale des émissions mondiales (AGEM) « doit » être livrée dans le cadre du paragraphe 2 de l'article 6, certains pays en développement ont préféré « viser » à livrer l'AGEM.

Concernant les ajustements correspondants, plusieurs Parties ont souligné le besoin de flexibilité. D'autres ont demandé des précisions: sur la garantie que les transferts ne peuvent se produire que lorsque les deux Parties concernées appliquent les paramètres de mesure qu'elles emploient dans leurs CDN et que les ajustements se font conformément à ces paramètres. Beaucoup ont préféré que la section sur les CDN annuelles ou pluriannuelles soit maintenue séparée.

Certains ont souligné qu'il conviendrait de spécifier dans les orientations que les Parties intégreront des ajustements indicatifs annuels dans leurs rapports biennaux de transparence (RBT) pour

les paramètres de mesure non relatifs aux GES, conformément à ce qu'auront déterminé les Parties concernées. Une Partie a estimé qu'au nom de l'intégrité environnementale, chaque Partie concernée devrait incorporer, entre autres, à son RBT une mention relative à ses stratégies de long terme.

Concernant l'examen, beaucoup ont soutenu une référence à l'Article 15 de l'Accord de Paris (respect des dispositions) dans la section relative à l'examen par des experts techniques dans le cadre de l'Article 6.

Concernant la gouvernance, une Partie a suggéré un organe de supervision unique pour les paragraphes 2 et 4 de l'Article 6.

Beaucoup ont préféré, contrés par d'autres, retenir le libellé sur les droits humains, et certains ont appelé à retenir le texte sur les droits des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que les références au développement durable.

Paragraphe 4 de l'Article 6 (Mécanisme): Lors des consultations informelles, les Parties ont formulé plusieurs demandes d'ajout ou de réintroduction de crochets dans le texte, ou de réinsertion et d'ajout de nouveaux libellés. Un groupe a estimé que les orientations doivent être praticables et ne pas surcharger les pays participants. Quelques Parties et groupes ont appelé à réinsérer le libellé sur les droits humains.

Concernant l'organe de supervision, quelques Parties ont plaidé pour une formulation plus forte sur la question des conflits d'intérêts des membres dudit organe. Les Parties ont par ailleurs commenté l'importance d'une représentation équilibrée du point de vue du genre au sein de l'organe superviseur. Concernant les responsabilités en matière de participation, certains ont appelé à souligner que le développement durable est une prérogative nationale.

Concernant le cycle d'activité, les pays ont échangé des points de vue concernant la longueur de la période de comptabilisation. Un pays a appelé à prévoir des périodes de comptabilisation spécifiques aux forêts. Un groupe a suggéré que les questions relatives à la participation du pays hôte devraient être discutées dans le cadre de la CMA cette semaine, en soulignant, avec un autre groupe, que les niveaux de références du statu quo « ne sont pas tenables » étant donné le fossé d'émissions prévu pour 2030 avec la mise en œuvre des CDN en leur état actuel. Un pays a suggéré d'ajouter un libellé concernant le fait de garantir l'intégrité environnementale au moment d'établir les niveaux de référence.

Concernant les objectifs de la conception des activités, les Parties ont divergé sur la question de faire ou non référence aux co-avantages de l'atténuation et aux plans de diversification économique.

Certains ont préféré des références croisées avec la section relative aux ajustements correspondants, au lieu d'énumérer les orientations connexes énoncées dans d'autres sections.

Concernant la transition, un groupe a appelé à soutenir les activités de petite échelle. Un pays a plaidé pour un traitement égal du Mécanisme pour un développement propre et de la Mise en œuvre conjointe. Un groupe a plaidé pour l'ajout d'un libellé stipulant l'interdiction d'utiliser dans les CDN des unités pre-2020 issues d'une bonne performance dans le cadre du Protocole de Kyoto.

Paragraphe 8 de l'Article 6 (Démarches non fondées sur le marché): Lors des consultations informelles, les Parties ont souligné l'importance de ce paragraphe, et un groupe a appelé à le rendre opérationnel en même temps que d'autres points de l'Article 6 et à ne pas le laisser pour compte. Un pays a estimé que le texte comprenait des éléments n'ayant pas reçu de soutien explicite au cours des consultations, ainsi que des éléments dont des Parties ont demandé la suppression.

Concernant la décision de présentation, un groupe a appelé à mettre entre crochets certains domaines thématiques proposés pour les activités du programme de travail. Un pays a demandé d'ajouter le mot « possibles » après « dispositifs institutionnels ». Concernant la gouvernance, un pays a appelé à mettre en place un groupe d'experts, travaillant parallèlement avec le SBSTA et le SBI, chargé de la mise en œuvre du cadre des démarches non-fondées sur le marché.

Article 6 (plénière de clôture): À la plénière de clôture, le SBSTA a adopté des conclusions pour chaque sous-point (FCCC/SB/2019/L.16-18). Le Président du SBSTA a noté que les travaux sur ces points vont se poursuivre dans le cadre de la CMA et a espéré qu'avec l'aide de la Présidence de la CdP, les Parties pourront conclure un accord et la CMA sera en mesure d'adopter les décisions pertinentes.

Clôture et rapport de la session: Le SBSTA a adopté son rapport (FCCC/SBSTA/2019/L.12). Le Président Watkinson a clos la session à 2h19 mardi 10 décembre.

SBSTA/SBI

Portée du prochain examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation: Madoka Yoshino (Japan) a co-facilité les discussions informelles.

Après consultations, un groupe de pays en développement a fait une proposition de compromis concernant la Portée du prochain examen périodique visant à ce que l'examen permette à la fois d'améliorer la compréhension des Parties de l'objectif à long terme et « d'évaluer les efforts d'ensemble découlant des mesures prises par les Parties pour atteindre l'objectif ultime de la Convention ». Le groupe a souligné que cette proposition serait retirée si un consensus n'était pas trouvé.

Plusieurs Parties se sont dites déçues qu'un consensus n'ait pas été trouvé. Les Co-Facilitateurs ont signalé qu'ils consulteraient les Présidents des SB.

Session de bilan informel

La Présidente de la CdP 25 Carolina Schmidt a annoncé la marche à suivre. Concernant les questions que les organes subsidiaires n'ont pas été en mesure d'achever, elle a annoncé que les ministres aborderont en binômes les points suivants : l'Article 6; le WIM ; les mesures de riposte ; et les décisions 1/CP.25, 1.CMP/15, 1/CMA.2. Elle a annoncé que les questions suivantes seraient abordées par des membres de l'équipe de la Présidence de la CdP : Portée du prochain examen périodique de l'objectif global à long terme et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation ; Rapport et mandat du Groupe consultatif d'experts (GCE); et Questions de genre.

Dans les couloirs

Les consultations sont restées étroitement fermées ce lundi ; beaucoup se sont demandés si les plénières de clôture du SBI et du SBSTA auraient lieu à temps pour la cérémonie d'ouverture du Segment de haut niveau le lendemain. Plusieurs questions ont été transférées à des consultations entre chefs de délégation, laissant les observateurs et les délégués dont les questions étaient finalisées dans l'inactivité, à actualiser le programme interactif de la journée pour voir les plénières reportées de plus en plus tard. Certains ont quitté les plénières au petit matin, désolés des nombreuses questions non résolues, mais avec l'espoir que les ministres vont « pouvoir exercer leur magie, même sur des questions inattendues, comme celles du genre », a dit un participant.